

Orléans, le 9 décembre 2019

Rectorat

Dossier suivi par

Inspection pédagogique
régionale d'Espagnol

Carmen Lalande
IA-IPR d'Espagnol

T 02 38 79 41 76 / 39 10
F 02 38 79 45 87
carmen.lalande
@ac-orleans-tours.fr

Délégation académique aux
relations européennes
et internationales et à la
coopération

Nicolas Montlivet
Dareic

T 02 38 79 46 62
dareic@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

La rectrice,
Chancelière des universités
à
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Objet : Programme ministériel d'assistants de langues vivantes - Appel à projet 2020-2021
Référence : Circulaire n°2016-080 du 17-5-2016 parue au B.O. n°20 du 19 mai 2016 –
Circulaire n°2008-172 du 17-12-2008 parue au B.O n°1 du 1^{er} janvier 2009

Dans le cadre de la démarche qualité du programme ministériel des assistants de langues vivantes étrangères, chaque chef d'établissement, chaque IEN, après concertation avec les CPDLV ou les directeurs d'écoles de sa circonscription, doit instruire **un cahier des charges** présentant de manière explicite et structurée **les projets qui seront mis en œuvre avec le ou les assistants.**

Le nombre d'assistants ne permettant pas de satisfaire toutes les demandes, seuls les cahiers des charges dûment renseignés et en accord avec la démarche qualité introduite par la circulaire citée en référence pourront être retenus après examen par la commission académique. Cette dernière établira par ordre de priorité la liste des écoles, collèges et lycées susceptibles d'être dotés d'un assistant à la rentrée 2020.

Concernant les missions de l'assistant, j'attire votre attention sur la nécessité de décrire avec précision dans le cahier des charges, les conditions d'accueil ainsi que les missions que vous envisagez de confier aux assistants, missions que l'équipe de langue concernée aura définies collectivement.

Les cahiers des charges sont disponibles sur le PIA à la rubrique « Mon métier mes ressources professionnelles » / « Relations internationales et mobilité » :
<https://pia.ac-orleans-tours.fr/protege/mon-metier-mes-ressources-professionnelles/relations-internationales-et-mobilite/>

Ils devront être retournés avant le **mercredi 22 janvier 2020** :

- pour le 1^{er} degré, aux **DSDEN** ;
- pour le 2nd degré, à la **Dareic exclusivement par la voie numérique à cahierdeschargesassistants@ac-orleans-tours.fr** avec copie aux **DASEN**.

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Michel DAUMIN

Copie : Dasen